



Litige suite installation placards

Par **isacapuclau**, le **24/06/2012** à **19:02**

Bonjour,
J'ai fait faire des placards dans mon appartement.
Devis par un commercial en novembre, accepté et signé. Versement d'un acompte de 50 % en décembre.
Pose fin janvier et règlement du solde (quelle erreur, je n'aurais peut-être pas dû payer...)
Oralement je fais part au vendeur d'un problème sur un bandeau, suite à une erreur de coupe, le bandeau présente un raccord qui de plus n'est pas dans le sens du bois.
Nous avons demandé par mail que ce bandeau soit remplacé sans réponse.
Un deuxième problème survient, moins de 6 mois après la pose, la butée ne fonctionne plus sur la porte coulissante.
Je relance mail sans réponse du commercial.
Je précise que je ne me souviens pas avoir signé quoique soit à la livraison.
Que puis-je faire pour que le bandeau soit remplacé, et que la butée soit réglée ou changée car nous avons utilisé la porte coulissante avec précaution, le poseur m'avait dit que des clients avaient cassé la butée en claquant la porte.
Je n'ai jamais reçu de facture...
Que me conseillez-vous, sur le devis il n'est mentionné aucune garantie...
Merci de votre aide car je n'ai rien trouvé sur internet pour ce genre de travaux.
Bien cordialement.
Isabelle